



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

PV N° 24 DU SAMEDI 04/02/2023

Réunion du 30 janvier 2023

Responsable : M. Didier ROTA

Membre : M. Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur « Footclubs » sera prise en compte.

TRESORERIE DELEGATION

Les clubs suivants ne sont pas à jour de trésorerie du relevé n°1 exigible le 30/11/2022.

Les clubs ci-dessous **se verront retirer une première fois 4 (quatre) points dans leur classement** concernant leur équipe évoluant au plus haut niveau, en vertu de l'Art 47.3 du règlement financier, dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au **lundi 6 février 2023**.

Liste des clubs en attente de règlement :

ABH
BELMONT
BOIS NOIRS
BRIENNON
CHANGY
COURS
GJ CHAMPDIEU MARCILLY LIGNON
GJ LOIRE FOREZ
MABLY
ROANNE MATEL
ROANNE MAYOTTE
ST ALBAN LES EAUX
ST JULIEN LA VETRE
ST VICTOR SUR RHINS
STE FOY ST SULPICE
VAL D'AIX
VILLERS

RECEPTION DOSSIER FORFAIT

Affaire n°24 – Dossier transmis par la Commission Foot Diversifié Critérium Poule A

DECISION

FORFAIT SIMPLE

N°24 – Rencontre n°24988889 du 27 janvier 2023 : Critérium Poule A : RHINS TRAMBOUZE – OLYMPIQUE EST ROANNAIS

Match perdu par forfait à OLYMPIQUE EST ROANNAIS pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (RHINS TRAMBOUZE 5) sur le score 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

AMENDE

Amende pour forfait simple

525867– OLYMPIQUE EST ROANNAIS : 50 €

RAPPEL AUX CLUBS

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier afin d'éviter la perte du match par pénalité (art. 37 des RS du District).



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

Pour éditer une feuille de match papier vierge : site LAuRAFoot, Documents, Documents utiles, Compétitions, Feuille de match de secours.

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.